

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 44

-----  
N°067

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2020

**L'AN deux mille vingt, le 20 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le  
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Sack Pierre

---

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

**OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité Stratégique de la Société du Grand Paris.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 ;

Considérant que l'article 7 de la loi susvisée a institué un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Société du Grand Paris", qui a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation, qui comprend la construction des lignes, ouvrages et installations fixes, la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexion, ainsi que l'acquisition des matériels roulants conçus pour parcourir ces infrastructures et, dans les conditions de l'article 16, leur entretien et leur renouvellement;

Considérant que le comité stratégique de la société du Grand Paris est composé des représentants des communes et des établissements publics compétents en matière d'aménagement ou d'urbanisme, dont le territoire est pour tout ou en partie situé sur l'emprise d'un projet d'infrastructure du réseau de transport public du Grand Paris et d'un représentant de chacune des communes et des établissements publics signataires d'un contrat de développement territorial ;

Considérant que la commune d'Aubervilliers, directement concernée par les activités et les projets défendus et portés par la Société du Grand Paris, a vocation à être représentée au sein du comité stratégique de cet établissement public ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

**DELIBERE :**

**DESIGNE** Monsieur Massinissa HOCINE comme représentant de la commune d'Aubervilliers pour siéger au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris.

La Maire,

Karine FRANCLET

